

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE EN RIVIÈRE

- **Soyez très prudents sur les berges et les rochers, particulièrement lorsqu'ils sont mouillés**
- **Ne pêchez que dans les zones identifiées à cette fin et demeurez toujours à plus de 10 mètres des sentiers balisés**
- **Pour votre sécurité, ne partez jamais seul en forêt et amenez toujours une trousse de premiers soins avec vous**

BONNE PÊCHE!